

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014**

**Date de convocation :**

29.03.2014

**Date d'affichage :**

31.03.2014

**Nombre de conseillers :**

En exercice	: 19
Présents	: 17
Absent	: 0
Absents excusés	: 2
Votants	: 17
Procuration	: 0

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf mars à huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontvallain proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 1<sup>er</sup> tour du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents** : M. GAYAT Xavier, M<sup>elle</sup> MASSON Sylvie, M. BOUTTIER Patrice, M<sup>me</sup> POUPON Josiane, M. LESÉVE Gilles, M<sup>me</sup> HANSEN Monique, M. PEYNEAU Jean-Pierre, M. VIVET Laurent, M<sup>me</sup> BITA Daniela, M. THÉRIAU Loïc, M<sup>me</sup> LEGROS Carole, M. GODRY Alain, M<sup>me</sup> GAUTIER Dorothée, M. BOBET Arnaud, M<sup>me</sup> TESSIER Aude, M<sup>me</sup> DODIER Martine, M. VAUDELLE William

**Absents excusés** : M<sup>me</sup> RENAUDIN Maryvonne, M. Loïc AINÉ.

Assistait également à la réunion M<sup>me</sup> Ghislaine COUTANT, adjoint administratif.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Xavier GAYAT, maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et a déclaré installer Mesdames et Messieurs MASSON Sylvie, BOUTTIER Patrice, POUPON Josiane, LESÉVE Gilles, HANSEN Monique, PEYNEAU Jean-Pierre, RENAUDIN Maryvonne, VIVET Laurent, BITA Daniela, THÉRIAU Loïc, LEGROS Carole, GODRY Alain, GAUTIER Dorothée, BOBET Arnaud, TESSIER Aude, Loïc AINÉ, DODIER Martine, VAUDELLE William dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M<sup>me</sup> Dorothée GAUTIER a été élue secrétaire de séance.

M. Jean-Pierre PEYNEAU, le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

\*\*\*\*\*

**1 - ELECTION DU MAIRE :**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du CGCT.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- ✓ Nombre de bulletins : 17
- ✓ Bulletins litigieux : 1
- ✓ Suffrages exprimés : 16
- ✓ Majorité absolue : 10

M. Xavier GAYAT a obtenu 15 voix, M. Patrice BOUTTIER 1 voix.

M. Xavier GAYAT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

## **2 - DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS ET ELECTIONS DES ADJOINTS :**

Afin de procéder à la désignation des adjoints, le conseil municipal doit définir le nombre d'adjoints à désigner. Ce nombre ne doit pas dépasser 30% de l'effectif légal du conseil municipal (art. L.2122-2 du C.G.C.T.).

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide la création de 5 postes d'adjoints au maire.

### **2.1 - Election du 1<sup>er</sup> adjoint :**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. GAYAT Xavier, élu maire, à l'élection du premier adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre de bulletins : 17
- ✓ Bulletins litigieux : 1
- ✓ Suffrages exprimés : 16
- ✓ Majorité absolue : 10

M. Patrice BOUTTIER a obtenu 16 voix et ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

### **2.2 - Election du 2<sup>ème</sup> adjoint :**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre de bulletins : 17
- ✓ Bulletins litigieux : 1
- ✓ Suffrages exprimés : 16
- ✓ Majorité absolue : 10

M<sup>elle</sup> Sylvie MASSON a obtenu 16 voix et ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

### **2.3 - Election du 3<sup>ème</sup> adjoint :**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre de bulletins : 17
- ✓ Bulletins litigieux : 1
- ✓ Suffrages exprimés : 16
- ✓ Majorité absolue : 10

M. Gilles LESEVE a obtenu 16 voix et ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

#### **2.4 - Election du 4<sup>ème</sup> adjoint :**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre de bulletins : 17
- ✓ Bulletins litigieux : 3
- ✓ Suffrages exprimés : 14
- ✓ Majorité absolue : 10

M<sup>me</sup>. Josiane POUPON a obtenu 14 voix et ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

#### **2.5 - Election du 5<sup>ème</sup> adjoint :**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du cinquième adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- ✓ Nombre de bulletins : 17
- ✓ Bulletins litigieux : 2
- ✓ Suffrages exprimés : 15
- ✓ Majorité absolue : 10

M. Jean-Pierre PEYNEAU a obtenu 15 voix et ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

### **3 - DELIBERATION POUR FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION :**

#### **3.1 - DU MAIRE :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 40 % de l'indice brut mensuel 1015. Le versement de ces indemnités s'effectuera mensuellement et prendra effet à compter du 30 mars 2014, la date de l'élection ayant eu lieu le 29 mars 2014.

#### **3.2 - DES ADJOINTS AU MAIRE :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 18,4 % de l'indice brut mensuel 1015. Le versement de ces indemnités s'effectuera mensuellement et prendra effet à compter du 30 mars 2014, la date de l'élection ayant eu lieu le 29 mars 2014.

#### **4 - ELECTION DES DELEGUES :**

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement général des conseils municipaux, ces derniers doivent désigner dans les meilleurs délais leurs délégués qui siègeront au sein des comités syndicaux, des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes fermés.

A ce titre, il est rappelé les dispositions de l'article L5211-7 du CGCT qui stipule que l'organe délibérant est composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres dans les conditions prévues à l'article L 2122-7 dudit code, c'est à dire d'une part, à la majorité absolue, et d'autre part, au scrutin secret à trois tours (si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative). Le candidat le plus âgé est déclaré élu en cas d'égalité de suffrages.

#### **4.1 - TITULAIRES ET SUPPLEANTS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SIAEP) :**

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, à l'unanimité, a élu les délégués titulaires et suppléants suivants qui siègeront au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la région de Pontvallain :

##### **Titulaires :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
LESÈVE	Gilles	« Cassé »	02/03/1969
THÉRIAU	Loïc	« La Fontaine »	26/04/1973

##### **Suppléant :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
MASSON	Sylvie	Chemin des Masnières	07/06/1965
VIVET	Laurent	« Les Mézeaux »	17/11/1965

#### **4.2 - TITULAIRES ET SUPPLÉANT AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN DE L'AUNE :**

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, à l'unanimité, a élu les délégués ci-après au sein du Syndicat du Bassin de l'Aune :

##### **Titulaires :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
VIVET	Laurent	« Les Mézeaux »	17/11/1965
VAUDELLE	William	Les Basses Bénardières	20/07/1975

##### **Suppléant :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
PEYNEAU	Jean-Pierre	2 bis, chemin de Ronde	22/12/1949

#### **4.3 - DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE « LE PRIEURÉ » :**

Il y a lieu d'élire 2 délégués au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite « Le Prieuré » ; le Maire, M. Xavier GAYAT est membre de droit.

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, à l'unanimité, a élu les délégués ci-après qui siègeront au sein du conseil d'administration de la maison de retraite de Pontvallain :

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
GAYAT	Xavier	6, place Jean Graffin	24/04/1961
BOUITIER	Patrice	Lieu-dit "La Fresnaye"	10/12/1962
LEGROS	Carole	Résidence collège J. Prévert rue Visbek	19/11/1970

#### **4.4 - DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) :**

Le Maire, M. Xavier GAYAT est membre de droit.

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, à l'unanimité, a élu les quatre délégués ci-après qui siègeront à la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale :

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
GAYAT	Xavier	6, place Jean Graffin	24/04/1961
POUPON	Josiane	20, résidence de la Guérinière	13/09/1952
HANSEN	Monique	35, rue Du Guesclin	26/07/1963
TESSIER	Aude	5, rue du 8 mai	06/01/1977
BOBET	Arnaud	Lieu-dit "La Noë"	22/10/1975

#### **4.5 - DÉLÉGUÉS LOCAUX AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) :**

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, à l'unanimité, a élu :

**Titulaire :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
PEYNEAU	Jean-Pierre	2bis, chemin de Ronde	22/12/1949

**Suppléant :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
BOBET	Arnaud	Lieu-dit "La Noë"	22/10/1975

#### **4.6 - DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE :**

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, à l'unanimité, a élu :

**Titulaire :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
GODRY	Alain	« Les Cormiers »	29/06/1972
GAUTIER	Dorothée	« L'Espérance »	01/06/1981

**Suppléant :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
TESSIER	Aude	5, rue du 8 Mai	06/01/1977
VIVET	Laurent	« Les Mézeaux »	17/11/1965

#### **4.7 - DÉLÉGUÉS AU CONSEIL DE L'ÉCOLE PRIMAIRE :**

Le Maire, M. Xavier GAYAT est membre de droit.

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, à l'unanimité, a élu :

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
GAYAT	Xavier	6, place Jean Graffin	24/04/1961
THÉRIAU	Loïc	Lieu-dit "La Fontaine"	26/04/1973

#### **4.8 - DELEGUES LOCAUX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU VAL DE LOIR POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENTS DES DECHETS :**

La collecte et le traitement des déchets relève d'une compétence communautaire.

La Communauté de Communes du Canton de Pontvallain demande de désigner 2 membres, 1 titulaire et 1 suppléant pour représenter la commune de Pontvallain au sein du Syndicat Mixte du Val de Loir.

Le Conseil Municipal après vote à bulletin secret, à l'unanimité, a élu :

##### **Titulaire :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
GAYAT	Xavier	6, place Jean Graffin	24/04/1961

##### **Suppléant :**

Nom	Prénom	Adresse	Date de naissance
DODIER	Martine	Lieu-dit "La Galinée"	02/10/1952

Séance levée à 10h00 heures.  
Le Maire,

Pour approbation,  
Le secrétaire de séance,